

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

A transmettre, **1 mois** avant la manifestation, à la mairie d'Oissel-Sur-Seine,
Place du 8 mai 1945 – 76350 OISSEL-SUR SEINE

JE SOUSSIGNE(E)

Nom – prénom :

Agissant au nom de l'association :

En qualité de :

Adresse :

.....

Téléphone : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

est autorisé(e) par M. Stéphane BARRE, Maire de Oissel, à organiser la manifestation suivante
(préciser celle-ci et fournir un justificatif de son autorisation) :

.....

le de h à h

et sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire le même jour de (cocher
chaque groupe souhaité) :

Article L3321-1 du code de la santé publique

- ⇒ **Groupe 1** : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat
- ⇒ **Groupe 3** : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur

Aux horaires suivants : de h à h

Lieu d'implantation précis de la buvette (adresse exacte).....

.....

Fait à..... le.....

Le Président, la Secrétaire, le Trésorier (1).

